



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
11 avril 2007
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2007

11-22 juin 2007, New York

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la Sierra Leone**

Assistance proposée : 9,4 millions de dollars, dont 4,2 millions
à prélever sur le budget ordinaire et
5,2 millions à financer à l'aide de modalités
de cofinancement et/ou d'autres ressources,
y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Trois ans (2008-2010)

Cycle : Quatrième

Catégorie selon la décision 2005/13 : A

Assistance proposée par domaine de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé génésique	2,9	4,2	7,1
Population et développement	1,0	1,0	2,0
Coordination et aide au programme	0,3	–	0,3
Total	4,2	5,2	9,4



I. Analyse de la situation

1. Depuis la fin de la guerre civile en 2002, la Sierra Leone a fait des progrès sur les plans du redressement, du développement et de la paix. Le développement après le conflit, la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, et la réinsertion sociale des ex-combattants ont été examinés dans le Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (2002-2004), la stratégie de redressement national et le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (2005-2007). La performance macroéconomique s'est améliorée mais elle a été entravée par la fuite des cerveaux, l'insuffisance de l'infrastructure et le manque de ressources financières et d'emplois. En 2006, environ 70 % de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté.

2. La Sierra Leone comptait près de 5 millions d'habitants en 2004, avec un taux d'accroissement annuel de 1,8 %. Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus était de 39 %. L'indice synthétique de fécondité a été ramené de 6,3 enfants par femme en 1985 à 6,1 enfants par femme en 2004. Des facteurs culturels expliquent le faible taux d'utilisation des moyens de contraception (4,3 %). Les rares établissements de santé qui offrent des services de planification familiale se trouvent surtout en milieu urbain. Environ 43 % de la population a moins de 14 ans, et près de 55 % des jeunes de 15 à 24 ans sont sans emploi ou économiquement inactifs. Des politiques et des programmes visant à répondre aux besoins des jeunes en matière d'éducation et d'emploi sont en cours d'exécution.

3. En 2004, l'espérance de vie était de 47,5 ans pour les hommes et de 49,4 ans pour les femmes. Le taux de mortalité infantile a été ramené de 220 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1974 à 115 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2005. De 700 décès pour 100 000 naissances vivantes dans les années 90, le taux de mortalité maternelle est passé à 1 800 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2006, à cause de l'insuffisance des services de santé maternelle et infantile et de l'absence de sécurité dans l'approvisionnement en produits de santé génésique. Seuls 10 % des accouchements ont lieu avec l'assistance d'un personnel qualifié. Le mauvais état de l'infrastructure sanitaire, l'insuffisance des moyens humains et le manque de sang non contaminé ont entravé l'administration de soins obstétricaux d'urgence. Seul 0,1 % du budget national est consacré à la santé génésique.

4. La Sierra Leone a pris du retard dans la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement qui vise à enrayer la propagation du VIH/sida. La prévalence du VIH a augmenté : de 0,9 % en 2002, elle est passée à 1,6 % chez les femmes et à 1,5 % chez les hommes (2005); 3,8 % des jeunes du groupe d'âge 15-24 ans sont séropositifs. Une enquête réalisée en 2002 a mis en lumière un faible niveau de connaissance en ce qui concerne le VIH/sida. Seuls 10,2 % des hommes et 6,5 % des femmes ont déclaré avoir utilisé un préservatif lors de leurs derniers rapports sexuels. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer le taux de prévalence élevé du VIH, on citera a) les niveaux élevés de pauvreté, b) l'augmentation de la prostitution, c) la faible utilisation des préservatifs, d) une connaissance insuffisante des facteurs de risque, et e) le manque de services de santé génésique adaptés aux jeunes.

5. Les inégalités entre les sexes existent à tous les niveaux de la société, et la violence sexiste est répandue. Les femmes, les filles et les groupes marginalisés pâtissent de l'inadéquation des dispositions législatives, des discriminations

entachant le droit coutumier et de pratiques préjudiciables. Quelque 62 % des femmes âgées de 15 à 45 ans se marient avant l'âge de 18 ans. La Sierra Leone est partie à la plupart des instruments internationaux sur l'égalité des sexes, mais il reste à appliquer les politiques de promotion de la femme et d'intégration de la sexospécificité.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

6. Le FNUAP a commencé à collaborer avec la Sierra Leone en 1972. Il a soutenu a) l'établissement d'un service de coordination de la population, b) le développement des services de planification familiale, c) la réalisation du recensement de 1985, et d) l'intégration des questions de population et la préparation à la vie familiale dans les programmes scolaires. Cependant, la guerre a anéanti bon nombre des réalisations enregistrées grâce à ces programmes.

7. Pendant la guerre, le FNUAP a réorienté son aide dans le domaine du soutien humanitaire en fournissant a) des services de santé génésique d'urgence aux personnes touchées par la guerre, notamment les réfugiés, les personnes déplacées et les prostituées, et b) en donnant des conseils et en menant des actions d'information et d'éducation à l'intention des jeunes, à l'école et en dehors de celle-ci, sur les questions de population et la santé génésique. Le troisième programme de pays (2004-2007) était surtout axé autour de l'assistance humanitaire, de la consolidation de la paix et de la reconstruction.

8. Dans le domaine de la population et du développement, le FNUAP a soutenu a) le recensement de 2004 de la population et de l'habitation, b) la collecte de données en vue de la planification du développement, c) l'élaboration d'indicateurs permettant de suivre les progrès enregistrés dans le cadre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des objectifs du Millénaire pour le développement, d) la réalisation du découpage électoral et l'inscription des électeurs, et e) les formations spécialisées visant à améliorer la coordination du programme national sur la population.

9. Dans le domaine de la santé génésique, le programme a permis de former aux soins obstétricaux d'urgence, aux échographies et aux techniques de contraception des professionnels de la santé, notamment des médecins, des infirmiers et des infirmiers anesthésistes. Des formations à la vie active, ainsi que des informations et des conseils en matière de santé génésique ont été dispensés à quelque 2 500 ex-combattants et à des femmes et filles touchées par la guerre. Sept maternités de district ont été remises en état, et la présence de personnel qualifié pendant les accouchements a été favorisée grâce à l'utilisation d'ambulances collectives dans sept projets de district. Le programme a aidé le Gouvernement à formuler une politique, des protocoles et des manuels sur la santé génésique, ainsi qu'un plan visant à assurer l'approvisionnement en moyens de contraception. Le FNUAP a également contribué à intégrer dans les programmes scolaires les questions de population et la préparation à la vie familiale.

10. Le FNUAP, avec l'aide de la Banque africaine de développement, a mis en place des mesures de prévention du VIH/sida et fait connaître les préoccupations liées à la condition des femmes auprès des réfugiés, des personnes déplacées et des

populations d'accueil dans les pays membres de l'Union du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire. Le programme a également soutenu la distribution de préservatifs ainsi que des actions de communication visant à promouvoir une modification des comportements du personnel en uniforme qui travaille pour l'ONU. Par ailleurs, il a aidé à réunir des informations sur la violence sexiste et à intégrer dans la formation du personnel en uniforme du pays un volet sur la violence sexiste.

11. L'exécution du programme a été beaucoup facilitée par a) la collaboration avec le Gouvernement, l'Union européenne et d'autres organismes des Nations Unies, b) la création d'un groupe thématique élargi des Nations Unies sur le VIH/sida, c) une plus grande stabilité politique, d) les activités de mobilisation menées par des groupes locaux, notamment des réseaux de chefs religieux, de femmes ministres et de parlementaires, e) une meilleure sensibilisation aux objectifs du Millénaire pour le développement, et f) l'élaboration de politiques et de stratégies nationales sur la santé génésique, le VIH/sida, les jeunes et la pauvreté.

12. L'après-guerre a été marqué par l'insuffisance des moyens institutionnels, humains et financiers, une exécution réduite du programme et une dépendance accrue à l'égard des donateurs internationaux. Voici quelques enseignements tirés de l'expérience : a) l'échange d'informations favorise la coordination et facilite le suivi des réalisations du programme; b) les activités agricoles, la formation professionnelle et les activités rémunératrices constituent de bons points de départ pour les actions en matière de santé génésique et de prévention du VIH; c) un rôle mobilisateur de la puissance publique et un partenariat avec les donateurs et les acteurs qui exécutent le programme peuvent favoriser la prise en mains du programme par le pays et le partage des coûts.

III. Projet de programme

13. Le Gouvernement, avec la participation du FNUAP, d'autres organismes des Nations Unies, de certaines organisations non gouvernementales et d'organisations locales, a formulé le projet de programme. Celui-ci ambitionne de contribuer à la consolidation de la paix, à la pérennisation de la gouvernance démocratique et à la réduction de la pauvreté grâce à l'amélioration de la santé maternelle, à la prévention du VIH/sida et à un meilleur accès aux données sociodémographiques.

14. Le programme concorde avec les priorités nationales, le plan de financement pluriannuel du FNUAP, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs du Millénaire pour le développement. Il contribue à trois des cinq domaines prioritaires du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2008-2010, à savoir : a) gouvernance et droits de l'homme; b) santé maternelle et infantile; c) prévention, prise en charge, soins et services de soutien, et lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH/sida, à la tuberculose et aux maladies connexes.

15. Le programme comporte les deux volets suivants : a) santé génésique, l'accent étant mis sur la santé maternelle et la prévention de la propagation du VIH/sida dans sept districts; b) population et développement, l'accent étant mis sur l'égalité des sexes et la jeunesse comme questions transversales.

Volet santé génésique

16. Ce volet doit contribuer aux réalisations 3 et 5 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'accent étant mis sur la réduction de la mortalité maternelle et la prévention du VIH. Il vise à améliorer l'accès aux informations et aux services dans le domaine de la santé génésique, à développer leur utilisation et à diminuer le risque des infections à VIH et des maladies sexuellement transmissibles chez les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables. Cette réalisation comporte quatre produits.

17. *Produit 1 : Favoriser la présence de personnel qualifié lors des accouchements et améliorer l'accès à des informations et à des services de santé génésique, en insistant sur la planification familiale, les soins obstétricaux d'urgence, les soins néonataux et la prévention de la propagation du VIH.* Le FNUAP entend a) appuyer la remise en état des établissements de santé, b) fournir des équipements, c) soutenir l'adoption de normes, d) dispenser une formation sur le tas aux accoucheuses qualifiées et aux fournisseurs de services de planification familiale, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), e) renforcer l'intégration de la question du VIH et de la santé génésique dans les initiatives multisectorielles afin de soutenir le plan d'action de Maputo, f) améliorer le système d'aiguillage vers des services spécialisés.

18. *Produit 2 : Faire en sorte que les dirigeants nationaux et locaux se mobilisent pour promouvoir les droits en matière de procréation et l'égalité des sexes, lutter contre la violence sexiste et soutenir les victimes de cette violence.* À cet effet, il faudra a) favoriser l'exécution du plan stratégique national sur l'égalité des sexes et l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, b) promouvoir la création de mécanismes de responsabilisation en vue de la ratification et de l'application des protocoles et des instruments relatifs aux droits de l'homme, surtout ceux qui concernent les femmes et les jeunes, c) multiplier les interventions grâce à une mobilisation sociale et à des activités de communication visant à favoriser une modification des comportements, d) renforcer les partenariats avec les dirigeants locaux, les chefs, les organisations non gouvernementales, les organisations locales et les femmes ministres et parlementaires, e) favoriser une meilleure scolarisation des filles, f) intensifier les efforts visant à réunir et diffuser des informations sur la planification familiale et la santé maternelle, g) sensibiliser les forces de l'ordre à la question de la violence sexiste.

19. *Produit 3 : Développer les services adaptés aux jeunes et des réseaux d'éducation des jeunes par les jeunes afin de favoriser des comportements responsables en matière d'hygiène sexuelle et de santé génésique et de prévenir la propagation des maladies sexuellement transmissibles et du VIH.* Il faudra à cet effet a) former des jeunes hommes et des jeunes femmes pour qu'ils puissent éduquer leurs pairs, b) renforcer les capacités pour dispenser des services adaptés aux jeunes, c) soutenir la participation des jeunes à l'élaboration des politiques et des programmes, ainsi qu'à leur application et à leur suivi, d) renforcer et généraliser la formation aux questions de population et la préparation à la vie familiale à l'intention des jeunes en milieu scolaire et en dehors de celui-ci.

20. *Produit 4 : Améliorer l'approvisionnement et le choix, à tous les niveaux du système de santé, en matière de produits de santé génésique de qualité, notamment*

les préservatifs masculins et féminins. Il faudra à cet effet a) favoriser l'exécution d'un plan national visant à assurer l'approvisionnement en produits de santé génésique, b) prévenir les ruptures de stocks de contraceptifs, c) soutenir les systèmes de distribution des produits de santé génésique, d) renforcer les partenariats avec les collectivités et les partenaires en matière de développement, e) soutenir la distribution de préservatifs masculins et féminins, f) appuyer les mesures concernant les produits de santé génésique dans le cadre des actions de préparation en prévision des catastrophes.

Volet population et développement

21. Ce volet doit contribuer à la réalisation 1 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement grâce à la réalisation suivante du programme de pays, qui consiste à favoriser la transparence et la responsabilisation en matière de gouvernance démocratique grâce au renforcement des capacités et à l'enrichissement d'une base de données. Cette réalisation escomptée du programme de pays comporte deux produits.

22. *Produit 1 : Enrichir les bases de données de chiffres ventilés par sexe concernant la population et la santé génésique de sorte qu'ils servent dans le cadre de la gouvernance, de la planification et du suivi des programmes aux niveaux national et infranational.* Le FNUAP apportera son soutien a) à la première enquête nationale sur la démographie et la santé, b) à la création d'une base de données intégrée chargée de fournir des indicateurs en vue de la planification relative au Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux cadres de développement connexes, ainsi qu'à leur suivi, c) au renforcement des capacités du bureau de la statistique de la Sierra Leone, d) aux études initiales et opérationnelles sur la population, les programmes de santé génésique et l'égalité des sexes, e) à la mise en commun des données concernant la population et la santé génésique afin de planifier et de contrôler l'exécution des programmes.

23. *Produit 2 : Renforcer les capacités techniques et institutionnelles dans les principaux ministères et les organisations de la société civile afin d'intégrer les préoccupations en matière de démographie et d'égalité des sexes dans les plans et programmes de développement.* Il faudra à cet effet a) renforcer les capacités des ministères et organismes gouvernementaux au niveau central et au niveau des districts afin qu'ils utilisent les données démographiques dans le cadre des activités de planification et de suivi, b) renforcer les capacités du secrétariat national sur la population pour qu'il puisse coordonner les programmes dans ce domaine, c) renforcer les qualifications des fonctionnaires des organismes publics et celles des partenaires nationaux d'exécution dans le domaine de l'analyse et de l'intégration de la sexospécificité, d) renforcer les capacités de l'institut des études de la population en matière de formation.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

24. Le Ministère du développement et de la planification économique coordonnera l'exécution du programme en collaboration avec le Ministère de la santé et de l'hygiène publique, le Ministère de l'éducation, et le Ministère du bien-être social, de la condition féminine et de l'enfance, avec le soutien des organisations non

gouvernementales. Le programme utilisera la modalité d'exécution nationale. Les activités seront exécutées dans sept districts, mais le programme fournira des services complets en matière de santé génésique dans deux districts modèles.

25. Le programme mettra l'accent sur la décentralisation de l'exécution et le contrôle et l'évaluation conjointe par le Gouvernement et les autres organismes des Nations Unies. La gestion du programme reposera sur les principes de la gestion axée sur les résultats, et s'inspirera des réalisations du programme de pays et du cadre de ressources. Le FNUAP et le Gouvernement sierra-léonais seront chargés du suivi et de l'évaluation conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, au plan de suivi et d'évaluation du FNUAP, aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux cadres nationaux de suivi.

26. Le FNUAP collaborera avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour ce qui est de l'exécution du programme. Il lui faudra, entre autres, a) collaborer avec l'UNICEF et l'OMS dans le domaine de l'initiative pour l'approvisionnement en sang non contaminé et de l'élaboration d'un plan stratégique pour la santé maternelle et infantile, conformément au plan d'action de Maputo, b) réaliser une enquête sur la démographie et la santé avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres donateurs internationaux, c) appuyer le programme national sur le VIH/sida de concert avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), d) participer avec les pays voisins à l'initiative de l'Union du fleuve Mano sur le VIH/sida visant à lutter contre la propagation du VIH/sida chez les réfugiés, les personnes déplacées et les populations d'accueil.

27. Le bureau de pays du FNUAP se compose d'un représentant, d'un représentant assistant, d'un directeur des opérations et du personnel d'appui. Le FNUAP recrutera un fonctionnaire national chargé de programme (pour la santé génésique) afin de pourvoir le poste actuellement vacant. Il recrutera des agents de projet pour renforcer l'exécution des projets et fera aussi appel aux volontaires des Nations Unies. Des experts nationaux et internationaux apporteront leur concours au bureau de pays, en tant que de besoin. Les équipes (FNUAP) d'appui technique aux pays, qui sont à Addis-Abeba et à Dakar, fourniront un appui technique.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Sierra Leone

Priorité nationale : Promouvoir le développement humain

Réalisation 3 du PNUAD : Améliorer la santé des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de procréer et réduire la mortalité maternelle et infantile à l'horizon 2010

Réalisation 5 du PNUAD : Améliorer l'accès aux actions de prévention de la propagation du VIH, aux traitements, aux soins et aux services de soutien, et réduire de manière significative la stigmatisation et la discrimination à l'horizon 2010

Volet du programme	Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par volet du programme
Santé génésique	Réalisation Améliorer l'accès aux informations et aux services de santé génésique, et leur utilisation, et diminuer le risque d'infection au VIH et des maladies sexuellement transmissibles chez les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables Indicateurs - Réduction de 5 % du taux de mortalité maternelle d'ici à 2010 - Augmentation, dans les districts concernés par le projet, de 7,2 % à 14 % du pourcentage d'accouchements qui ont lieu dans des établissements de soins néonataux et obstétriques d'urgence - Augmentation de 4,2 % à 7 % du taux d'utilisation de contraceptifs d'ici à 2010 - Réduction de 3,8 % à 3,5 % du taux d'infection à VIH chez les jeunes - Augmentation de 12 % à 30 % du pourcentage de jeunes qui utilisent des préservatifs Points de référence Enquête sur la démographie et la santé; enquête sur les risques comportementaux	Produit 1 : Développer la présence de personnel qualifié lors des accouchements et améliorer l'accès aux informations et aux services de santé génésique, l'accent étant mis sur la planification familiale, les soins obstétricaux d'urgence, les soins néonataux et la prévention de la propagation du VIH Indicateurs - Augmentation de 50 % du nombre d'établissements de santé qui dispensent des services de santé génésique - Augmentation de 60 % du nombre d'unités de santé primaire qui proposent au moins trois méthodes modernes de planification familiale - Augmentation de 10 % à 25 %, dans les districts participant au projet, du pourcentage des accouchements assistés par un personnel qualifié à l'horizon 2010 Points de référence Rapports du Ministère de la santé; rapports d'évaluation sur l'approvisionnement des établissements; rapports sur l'exécution du programme Produit 2 : Faire en sorte que les dirigeants nationaux et locaux se mobilisent pour promouvoir les droits en matière de procréation et l'égalité des sexes, lutter contre la violence sexiste et soutenir les victimes de cette violence Indicateurs 40 dirigeants locaux favorisent la prévention de la violence sexiste et la prise en charge des victimes de cette violence 20 institutions offrent des informations sur la planification familiale, la violence sexiste et les droits en matière de procréation Points de référence Rapports du Ministère de la santé; rapports sur l'exécution du programme; rapports de police	Ministère de la santé et de l'hygiène publique; ONUSIDA; UNICEF; OMS; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; Ministère britannique du développement international; Commission européenne; Irish Aid; Société sierra-léonaise Marie Stopes; organisations non gouvernementales locales Ministère de la santé et de l'hygiène publique; Ministère de la protection sociale, de la condition féminine et de l'enfance; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; Comité international de secours; police sierra-léonaise; organisations non gouvernementales locales	7,1 millions de dollars (2,9 millions à prélever sur le budget ordinaire, et 4,2 millions sur d'autres ressources)

Produit 3 : Développer des services adaptés aux jeunes et des réseaux d'éducation des jeunes par les jeunes afin de favoriser les comportements responsables en matière d'hygiène sexuelle et de santé génésique et de prévenir la propagation des maladies sexuellement transmissibles et du VIH

Indicateurs

- 14 institutions proposent des actions d'éducation à la vie active et à la vie quotidienne dans le cadre des services de santé génésique
- Augmentation de 8 % à 40 % du pourcentage des établissements primaires et secondaires qui proposent une préparation à la vie de famille et une formation des jeunes par les jeunes
- 100 % des établissements d'enseignement non scolaire organisent des actions de communication sur la modification des comportements à l'intention des jeunes

Points de référence

Rapports des organismes qui participent à l'exécution du programme

Produit 4 : Améliorer l'approvisionnement et le choix, à tous les niveaux du système de santé, de produits de santé génésique de qualité, notamment les préservatifs masculins et féminins

Indicateurs

- Augmentation de 40 % du nombre de préservatifs masculins et féminins vendus ou distribués
- Augmentation de 15 % du nombre de points de distribution des préservatifs dans les districts participant au projet
- Réduction de 50 % de la fréquence des ruptures de stocks de produits de santé génésique

Points de référence : rapport du Ministère de la santé sur l'approvisionnement en préservatifs; rapport sur l'exécution du programme

Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie; Ministère de la jeunesse et des sports; PNUD; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; Association sierra-léonaise pour la planification familiale; organisations non gouvernementales locales

Ministère de la santé et de l'hygiène publique; Secrétariat national pour le sida; OMS; ONUSIDA; Ministère britannique du développement international; CARE; organisations non gouvernementales

Priorité nationale : Bonne gouvernance, sécurité et consolidation de la paix

Réalisation 1 du PNUAD : Promouvoir la bonne gouvernance et les bonnes pratiques en matière de droits de l'homme à tous les niveaux et mettre en place des mécanismes de mise en œuvre à l'horizon 2010

Volet du programme	Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par volet du programme
Population et développement	Réalisation Favoriser la transparence et la responsabilisation de la gouvernance démocratique grâce au renforcement des capacités et à l'enrichissement d'une base de données Indicateurs • Nombre d'institutions renforcées pour fournir des informations et des services sexospécifiques de qualité sur la démographie et la santé de la procréation Points de référence : rapports annuels sur le programme • Nombre des ensembles de données fournies pour la formulation du programme et la bonne gouvernance Points de référence : rapports annuels sur le programme	Produit 1 : Enrichir les bases de données de chiffres ventilés selon les sexes concernant la santé procréative et la démographie de sorte qu'ils servent dans le cadre de la gouvernance, de la planification et du suivi des programmes aux niveaux national et infranational Indicateurs • Bases de données sectorielles ventilées selon les sexes dans les principaux secteurs de développement • Au moins 10 initiatives volontaristes prises par les dirigeants et les chefs religieux et locaux pour établir des politiques et des programmes sur la démographie, l'égalité des sexes et la santé de la procréation • Centre de service fonctionnel pour les utilisateurs des données établi au bureau sierra-léonais de la statistique • Analyses secondaires des données provenant de l'enquête sur la démographie et la santé et des recherches initiales réalisées Points de référence : rapports sur le programme de recherche; rapports thématiques; rapports de l'alliance des médias Produit 2 : Renforcer les capacités techniques et institutionnelles dans les principaux ministères et les organisations de la société civile afin d'intégrer les préoccupations en matière de démographie et d'égalité des sexes dans les plans et programmes de développement Indicateurs • 10 institutions nationales et 13 conseils de district sont dotés de personnel qualifié dans le domaine de la démographie et de l'intégration de la question de l'égalité des sexes Points de référence : rapports sur la composante du programme • Actualisation et approbation de la politique et des programmes nationaux sur la population Points de référence : rapports sur la composante du programme	Ministère du développement et de la planification économique; Bureau sierra-léonais de la statistique; PNUD; Union européenne; Ministère britannique du développement international; Banque mondiale; Irish Aid; organisations non gouvernementales Ministère du développement et de la planification économique; Ministère de la santé et de l'hygiène publique; Ministère de la protection sociale, de la condition féminine et de l'enfance; Bureau sierra-léonais de la statistique; PNUD; Commission européenne; Ministère britannique du développement international; Banque mondiale; organisations non gouvernementales	2 millions de dollars (1 million de dollars à prélever sur le budget ordinaire, et 1 million sur d'autres ressources) Total (coordination et aide aux programmes) : 0,3 million à prélever sur le budget ordinaire